

## **ASSEZ DE MENSONGES ET DE CONTRE VERITES SUR LES FEMMES**

N'en déplaise à Madame Schiappa, Monsieur Macron et consorts, **les grandes perdantes du système universel par points seraient les femmes !**

En effet aujourd'hui dans le régime général les femmes valident 8 trimestres par enfant ce qui leur permet de partir 2 ans voire 4 ans lorsqu'elles ont deux enfants, avant la date découlant de leur nombre de trimestres. C'est ce qui permet aujourd'hui à des femmes ayant commencé à travailler à 23 ans, de partir au taux plein à 62 ans (cela concerne 70% des femmes selon les statistiques de la CNAV\* pour l'année 2018), même en ayant des périodes de chômage ou de maladie. A ce propos, Monsieur Edouard Philippe s'est bien gardé de dire comment seraient prises en compte toutes les périodes non travaillées (chômage, service militaire, maladie, etc...). Ce sont précisément ces 2 ans ou 4 ans que les mères de famille d'un ou deux enfants vont perdre, outre le fait que comme les hommes elles devront – si elles le peuvent – attendre 64 ans au mieux, pour ne pas avoir de décote sur leur pension.

A entendre le gouvernement les femmes partiraient en retraite à 67 ans. Dommage pour lui, les statistiques de la CNAV prouvent le contraire: seules 4,7 % des femmes (et 5,1% des hommes) sont parties en retraite en 2018 entre 66 et 69 ans.

Par ailleurs, prétendre que le régime par points permettrait de gommer les différences de salaires entre hommes et femmes est consternant de bêtise : tout le monde comprend que plus le salaire est élevé, plus on a de points et donc le travail à temps partiel et le travail précaire donnent moins de points et pénaliseront durablement les femmes.

CNAV : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

Fait à Nantes, le 16 décembre 2019